



C-DEC 228/8
30/3/23

CONSEIL — 228^e SESSION

HUITIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, LUNDI 27 MARS 2023, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Protection de l'environnement – Faits nouveaux survenus à l'OACI et dans d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales

1. Le Conseil reprend l'examen de ce point en vue de prendre une décision sur le lieu de la troisième Conférence sur l'aviation et les carburants alternatifs (CAAF/3) (C-DEC 228/7). Notant les résultats des consultations menées par le Président à ce sujet, le Conseil décide d'accepter l'offre généreuse des Émirats arabes unis de tenir la Conférence CAAF/3 du 21 au 24 novembre 2023 à Dubaï et, à cette occasion, exprime sa reconnaissance à la France, à l'Italie et à Singapour, qui ont manifesté leur intérêt pour accueillir cet événement.

2. Dans le cadre de cette décision, le Conseil note la nécessité d'apporter plus de clarté et de transparence au processus de détermination du lieu des manifestations de catégories 2 organisées par l'OACI et, à cet égard, demande au Secrétariat de peaufiner ses lignes directrices afin de décrire plus clairement les critères et les besoins relatifs à l'organisation de telles manifestations hors siège à l'avenir. En outre, le Conseil demande qu'à l'avenir toute lettre dans laquelle un État membre se déclare disposé à accueillir une telle manifestation soit diffusée aux délégations du Conseil pour information.

Proposition d'amendement des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) visant à permettre le transport dans les bagages enregistrés de dispositifs de suivi activés, alimentés par de petites batteries au lithium

3. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15479, dans laquelle la Commission de navigation aérienne présente une proposition d'amendement de l'édition 2023-2024 des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284).

4. Après examen, le Conseil approuve la proposition d'amendement figurant en appendice à la note de travail en vue de l'incorporer à l'édition 2023-2024 des *Instructions techniques*.

Questions diverses

Amélioration de la connectivité aérienne dans les pays en développement sans littoral (PDSL)

5. Au nom du Conseil, le Président accueille chaleureusement S.E. Ariunbold Yadmaa, Ambassadeur de la Mongolie au Canada et Représentant permanent de la Mongolie à l'OACI.
6. En exprimant sa reconnaissance à l'Ambassadeur pour sa déclaration, le Conseil :
 - a) rappelle les paragraphes 8 et 10 du dispositif de la Résolution A41-24 de l'Assemblée et réaffirme dans ce contexte l'importance de poursuivre les efforts pour appuyer et renforcer les systèmes de transport aérien des pays en développement sans littoral (PDSL) ;
 - b) se félicite de la création d'un groupe de travail informel des PDSL pour renforcer la coopération entre l'OACI et les PDSL, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, et demande à cet égard au Secrétariat d'examiner les possibilités de collaborer avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et, en particulier, de soutenir le Groupe international de réflexion sur les pays en développement sans littoral dans la réalisation d'une analyse des besoins en aviation des PDSL ;
 - c) note que le Secrétaire général, dans le cadre de la révision de l'ordre de priorité des activités figurant dans le plan d'activités 2023-2025 actuellement en cours au Secrétariat (C-DEC 228/2) et en tenant compte des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'analyse des besoins en aviation des petits États insulaires en développement du Pacifique, examinera les moyens de soutenir les travaux du groupe de travail informel, ainsi que l'analyse fondée sur les besoins, selon le cas, étant entendu que le groupe de travail informel communiquera au Secrétariat des informations supplémentaires sur ses priorités à cet égard.

Séance informelle du Conseil sur l'aviation et les institutions financières internationales

7. Le Conseil note le complément d'information fourni par le Président du Conseil et le Secrétariat sur la séance informelle du Conseil qui doit se tenir dans la matinée du mardi 28 mars 2023 sur le thème « Échange de vues de haut niveau sur les défis et les possibilités que représente la décarbonation de l'aviation pour l'aviation et les institutions financières ».

Nomination de membres du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

8. Aucune observation n'ayant été reçue au 23 mars 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil du 9 mars 2023, il est noté que M. Syamsu Rizal a été nommé membre du CAEP en provenance de l'Indonésie, en remplacement de M. F. Budi Prayitno, avec effet au 24 mars 2023.
9. Aucune observation n'ayant été reçue au 23 mars 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil du 9 mars 2023, il est noté que Mme Katarzyna Marks a été nommée membre du CAEP en provenance de la Pologne, en remplacement de M. Tadeusz Reklewski, avec effet au 24 mars 2023.

10. Aucune observation n'ayant été reçue au 24 mars 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil du 13 mars 2023, il est noté que Mme Ulrika Raab a été nommée membre du CAEP en provenance de la Suède, en remplacement de Mme Marie Hankanen, avec effet au 27 mars 2023.

— FIN —